

M. Diefenbaker: En collaboration avec les provinces.

L'hon. M. Lesage: Cela n'est pas dit dans l'amendement. Je le regrette.

M. Diefenbaker: Très bien!

L'hon. M. Lesage: Cela n'est pas dit dans l'amendement et ce qu'a proposé hier le chef de l'opposition, c'est un plan d'ensemble, un programme d'envergure nationale. Toute idée de ce genre néglige une question de première importance, celle de savoir si nous devons prendre l'initiative en matière d'exploitation des ressources des provinces. Une telle idée méconnaît un point essentiel: le caractère fédératif de notre pays, et je m'étonne qu'elle nous soit venue de la source que l'on sait. Que la CCF formule une telle proposition, passe encore, mais un parti qui s'est toujours proclamé le grand défenseur des droits des provinces! Et rien ne serait plus de nature à violer l'autonomie des provinces qu'une initiative tendant à imposer ou à superposer un programme national de mise en valeur et de gestion de ressources naturelles qui appartient aux provinces. L'expression "gestion des ressources" nous aide à comprendre qui doit mettre en valeur ces ressources, qui doit les gérer, qui doit s'en occuper. Qui gère une propriété? Ce doit être fondamentalement et essentiellement la personne, ou partie, qui possède ladite propriété et, dans le domaine des ressources au Canada, cette personne, ou cette partie, est normalement la province. Sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chaque province a la propriété et le contrôle absolu de ses terres, forêts, ressources minières et ressources hydrauliques. A certains égards, le gouvernement fédéral a quelque chose à voir aux ressources nationales.

M. Diefenbaker: Je l'ai dit bien clairement à plusieurs reprises durant mon discours et le ministre ne fait que dresser un épouvantail.

L'hon. M. Lesage: C'est peut-être dit clairement, mais ce qui, certes, n'est pas clair, c'est de savoir comment le Parlement ou le gouvernement fédéral peut établir un programme national, un programme d'ensemble, dans le domaine des ressources, sans empiéter sur les droits provinciaux. C'est ce que je ne puis comprendre.

M. Studer: Ils ne le peuvent non plus.

L'hon. M. Lesage: En Ontario, c'est la province d'Ontario qui possède les ressources minières et c'est la province d'Ontario qui trace...

[L'hon. M. Lesage.]

M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège. Je n'ai laissé subsister aucun doute là-dessus, comme on peut le constater à plusieurs passages de mon discours. Comme en fait foi la page 1208 du hansard, j'ai dit: ...pour ce qui est du Nord canadien, il est incontestable qu'il n'y a pas eu à l'égard des territoires de politique prévoyante...

Et ainsi de suite.

Il n'est pas question de division constitutionnelle de la responsabilité entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. Lesage: C'est ce que je viens de dire.

M. Diefenbaker: Peu après, parlant du développement général du Canada, je disais:

Nous croyons que le bien-être de la nation canadienne exige de temps à autre des investissements conjoints visant la mise en valeur de ressources en énergie et autres entreprises rentables dans les provinces dont le gouvernement sollicite la collaboration du pouvoir central...

Le ministre dresse un épouvantail pour le plaisir de l'abattre.

L'hon. M. Lesage: Je crains fort, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) ait dressé un épouvantail qu'il ne peut même plus abattre. Les citations que vient de faire le chef de l'opposition ont trait en réalité aux placements faits en commun avec les provinces, sujet que je n'ai pas encore abordé. J'ai reproché au chef de l'opposition de chercher à imposer ou à surimposer une politique nationale de mise en valeur de nos ressources, sous l'égide de notre Parlement. Voilà le reproche que je lui ai fait. Je ne dis pas que nous ne devrions pas faire de placements en commun avec les provinces. Nous ne cessons de collaborer avec les provinces dans le domaine des ressources. C'est ce que nous faisons constamment, mais à la demande des provinces. Nous ne prenons pas l'initiative de ces mesures car nous ne possédons pas les ressources. L'initiative en ce domaine appartient aux provinces.

Les ressources minières de la province d'Ontario sont la propriété de cette province. C'est à elle de décider de leur exploitation, de leur utilisation, de ce qu'elle en fera.

M. Hodgson: Puis-je poser une question au ministre? Doit-on comprendre que les provinces ont quelque chose à dire au sujet de l'extraction d'uranium au Canada?

L'hon. M. Lesage: Je n'ai jamais dit cela. Au contraire, c'est au Grand lac des Ours dans les Territoires du Nord-Ouest qu'eut lieu la première découverte d'uranium...

M. Hodgson: On l'a d'abord découvert dans le comté de Haliburton en 1930.